



V I L L E D E
G E N È V E

Monsieur Jean-Charles Lathion
Président de la Commission des finances

Genève, le 16 avril 2014

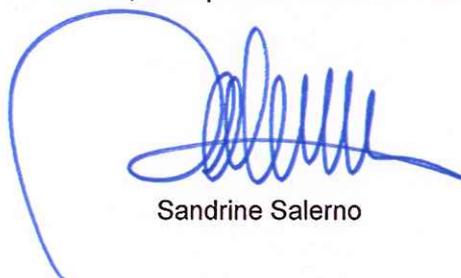
Objet M-1111 - M-1113 - M-1114 – 022 Télégénève SA Naxoo

Sandrine Salerno Monsieur le Président,

Tél. 022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Pour faire suite à l'audition du 1^{er} avril concernant l'objet cité en référence, je vous fais parvenir, en annexe, une nouvelle réponse à une question posée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

Commission des finances

Date : 01.04.2014

Service : Direction du département des finances et du logement

Sujet : M-1111 - M-1113 - M-1114 -- 022 Télégenève SA Naxoo

Question :

Un-e commissaire demande quelle est la temporalité des possibilités de l'implémentation du triple-pay, soit de savoir quand il a été demandé au Conseil d'administration de Naxoo de l'envisager sans passer par UPC Cablecom.

Réponse :

Lors de son audition du 5 février 2013, Monsieur Didier Fischer, Président de 022 Télégenève était tenu à deux décisions de son Conseil d'administration qui rendaient impossibles le développement d'un système d'information à l'interne de la société. En effet, fort des décisions prises lors des journées stratégiques des 29, 30 septembre 2011, soit avant le dépôt de la PR-963 (25 avril 2012) et celles du 20 novembre 2012, Monsieur Fischer savait que la "solution interne" n'était pas une option retenue.

Nonobstant ces décisions, et pour donner suite à plusieurs demandes de Monsieur Remy Pagani, Conseiller administratif, concernant les possibilités ou non du développement en interne d'un système triple-play, le Conseil administratif a, en janvier 2013, souhaité formellement poser la question d'un mandat d'évaluation du système d'information de la société.

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration, le 19 février 2013, le représentant du Conseil administratif demande l'évaluation précitée qui sera refusée par 2 oui, si non et 1 abstention.

Enfin, le projet intitulé « Rhône2 » est négocié par la direction de l'entreprise en mai 2013 et formellement validé par le Conseil d'administration le 21 mai 2013. Il est donc postérieur aux auditions de la Commission des finances.

Date : 16 avril 2014